



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 30/04/13

Reçu en Préfecture le : 30/04/13
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 29 avril 2013
D-2013/194

Aujourd'hui 29 avril 2013, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAIOD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Mariette LABORDE, Madame Paola PLANTIER, Madame Béatrice DESAIGUES, Monsieur Patrick PAPADATO

**Avenant n°1 au protocole de coordination des politiques
foncières dans l'Opération d'Intérêt National
Bordeaux Euratlantique. Autorisation de signer.**

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations concordantes en date, respectivement, du 7 octobre et du 28 novembre 2011, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public d'Aménagement (EPA) Bordeaux Euratlantique (résolution n° 2011-10) et le Conseil Municipal de la Ville (délibération n° 2011/634) ont approuvé un protocole foncier sur le territoire bordelais de l'Opération d'Intérêt National.

Ce protocole foncier fixe, entre l'EPA et la Ville de Bordeaux, les modalités de cession et d'apport à titre gracieux des terrains situés dans le périmètre inscrit de cette opération.

Il régit notamment le calendrier des transactions, le partage des coûts et des risques sur des questions d'ordre technique, telles que la démolition des bâtis cédés, la dépollution des terrains, ou tout autre acte préalable à l'évolution de ces fonciers.

Dans le cadre de la phase d'adaptation du plan guide du projet urbain Garonne-Eiffel, l'EPA et la Ville de Bordeaux, souhaitent faire évoluer le point 8 dudit protocole, dénommé « Programmation des cessions et des apports », pour les besoins opérationnels dudit projet urbain.

La modification envisagée pour le présent avenant porte sur la superficie à céder des terrains rue Henri Dunant, originellement propriétés de RFF, et que la Ville a acquis (voir plan en annexe). Initialement (protocole signé), cette superficie s'élevait à 53 000 m².

L'emprise nécessaire à l'implantation du futur Centre Culturel et Culturel des Musulmans de Gironde, située aux abords du boulevard Joliot Curie et de l'entrée du futur jardin Deschamps, et sur une partie de notre propriété, correspond à une superficie totale d'environ 6 350 m².

La Ville de Bordeaux souhaite proposer ce foncier directement à l'Association des Musulmans de Gironde. L'emprise en question n'a donc plus vocation à être cédée à l'EPA. Le solde seul de ces terrains, rue Henri Dunant, sera donc cédé dans le cadre du protocole foncier. Il correspond à une superficie totale de 46 650 m² environ.

En conséquence, nous vous remercions, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au protocole annexé aux présentes et à déposer toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme qui s'avèreraient nécessaires.

Cet avenant a été approuvé à l'unanimité par le conseil d'administration de l'OIN le 29 mars 2013.


ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 29 avril 2013

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Hugues MARTIN

Annexe 1 à l'avenant n°1 au protocole foncier EPA Bordeaux Euratlantique / Ville de Bordeaux
Plan d'emprise du Centre culturel et culturel des Musulmans de Gironde



Source : Cadastre DGI 2012, CUB SIG 2012

 Emprise du Centre culturel et culturel des Musulmans de Gironde

 Terrains ex-RFF propriété ville de Bordeaux

 bordeaux euratlantique

PROTOCOLE FONCIER
EPA BORDEAUX-EURATLANTIQUE/VILLE DE BORDEAUX
AVENANT N°1 AU PROTOCOLE DE COORDINATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES FONCIERES DANS L'OIN DE
BORDEAUX-EURATLANTIQUE

ENTRE :

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité par délibération du conseil municipal en date du.....

D'une part

ET

L'Établissement Public d'Aménagement Bordeaux Euratlantique représenté par son directeur général en exercice Monsieur Philippe COURTOIS, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du conseil d'administration en date du , faisant élection de domicile en son siège sis 40 rue de Marseille, CS 41717, 33081 Bordeaux Cedex,

Ci-après dénommé « **l'EPA Bordeaux Euratlantique** » ou « **l'EPA** »

D'autre part

PREAMBULE

Rappel des enjeux du protocole foncier entre l'EPA Bordeaux-Euratlantique et la Ville de Bordeaux

Le protocole foncier fixe entre l'Établissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique et la Ville de Bordeaux les modalités de cession et d'apport à titre gracieux des terrains situés dans le périmètre inscrit en opération d'intérêt national. Il régit notamment le calendrier des transactions, le partage des coûts et des risques sur des questions d'ordre technique telles que la démolition des bâtis cédés, la dépollution des terrains, ou de tout autre acte préalable à l'évolution de ces fonciers.

Amendement au protocole

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public d'aménagement a approuvé le 7 octobre 2011 le protocole foncier entre la Ville de Bordeaux et l'EPA par la délibération n°2011-10. La Ville de Bordeaux a également approuvé les termes de ce protocole lors de sa délibération n°2011/634 en date du 28 novembre 2011.

Dans le cadre de la phase d'adaptation du plan guide du projet urbain Garonne-Eiffel, l'EPA, après consultation de la Ville de Bordeaux, souhaite faire évoluer le point 8. « Programmation des cessions et des apports » du protocole, pour les besoins opérationnels dudit projet urbain.

La modification demandée par le présent avenant porte sur la superficie à céder des terrains ex-RFF (rue Henri Dunant) qui, dans le cadre du protocole signé, devait correspondre à 53 000 m² environ. Cette modification est induite par le projet d'implantation du centre culturel et culturel des Musulmans de Gironde.

L'emprise nécessaire à l'implantation du centre culturel et culturel des Musulmans de Gironde, située aux abords du boulevard Joliot Curie et de l'entrée du futur jardin Deschamps, a une superficie totale d'environ 6 350 m². Cette emprise se situe sur une partie des anciens terrains ex-RFF (rue Henri Dunant), appartenant aujourd'hui à la Ville de Bordeaux (voir plan en annexe).

La Ville de Bordeaux souhaitant proposer ce foncier directement à l'association des Musulmans de Gironde, cette emprise n'a plus vocation à être cédée à l'EPA Bordeaux Euratlantique. L'acquisition des anciens terrains ex-RFF (rue Henri Dunant) dans le cadre du protocole foncier portera donc uniquement sur la partie restante, correspondant à une superficie totale de 46 650 m² environ.

TERMES DE L'AVENANT N°1

Ceci étant rappelé, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1

Les lignes 6 et 7 du tableau du point 8 « Programmation des cessions et des apports » du protocole foncier entre l'EPA et la Ville de Bordeaux sont annulées et remplacées par celles ci-dessous :

	Surface (m ² au sol)	Prix de référence (€/m ² au sol)	Date d'acquisition par l'EPA	Prix unitaire actualisé (€/m ² au sol)	Valorisation totale (€)
Terrains ex- RFF rive droite	46 650	100	2014	106	4 944 900
Total hors apport					8 744 900

ARTICLE 2

Les autres dispositions du protocole foncier entre la Ville de Bordeaux et l'EPA restent inchangées.

ANNEXES :

- Annexe 1 : Plan d'emprise du centre culturel et culturel des Musulmans de Gironde
- Annexe 2 : Protocole foncier approuvé par délibération

Fait à bordeaux, en deux exemplaires originaux

Le _____

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'EPA
Bordeaux Euratlantique

Alain Juppé
Maire

Philippe Courtois
Directeur général